

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1216 portant promotion de il du Bourg dans le cadre de la trésorerie de la Côte française des Somalis.

n° 1216

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 décembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin, 1884

Vu le décret août 1921 portant organisation et personnel des Trésorerie coloniales et les textes subséquents

Vu l'arrêté n° 71 en date du 20 janvier 1950 portant description au, tableau d'avancement du personnel du cadre de la Trésorerie de la Côte française des Somalis pour l'année 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promu dans le cadre de la Trésorerie de la Côte française des Somalis pour compter du 25 octobre 1950, tant, au point de vue de la solde que de l'ancienneté : Anjrade de commis principal de 3° classe. M. du Bourg (Claude), commis principal de 4° classe.

Art. 2

—Le chef du service du personnel, le chef du service des finances et de la comptabilité et le trésorier-jiayeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SAILOUL.